

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Consolider le chèque-famille

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En juin 2011, notre Conseil municipal a voté une motion d'introduction du chèque-famille à CHF 200.- par enfant en âge de scolarité obligatoire (M 204 B).

L'introduction de ce chèque, quoique diminué à CHF 100.--, a certainement constitué un encouragement important à la pratique d'activités culturelles et sportives par les enfants concernés.

Malheureusement, la diminution du montant initialement prévu a restreint le champ d'action de cette aide en excluant l'utilisation des chèques pour les dépenses liées aux fournitures scolaires.

Or, dans le contexte actuel d'accroissement des inégalités, il faut aider davantage nos familles, notamment pendant la période financièrement délicate de la rentrée scolaire.

Le chèque-famille est un moyen simple d'aide ponctuelle et ciblée qui a prouvé son efficacité. Son action doit pouvoir être étendue aux achats qu'engendent inévitablement les rentrées scolaires pour les familles.

Ainsi, nous demandons que soient appliquées concrètement les invites de la motion M 204 B acceptée précédemment par notre Conseil communal.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Anne Chevalley, Martin Carnino, Eduardo Herrera,
Andrés Revuelta

Conseillers municipaux

Vernier, le 15 septembre 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

relative à

Consolider le chèque-famille

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

sur proposition de l'un de ses membres ;

le Conseil municipal

décide

- 1 étendre le projet existant de chèque donné aux familles avec enfants en scolarité obligatoire
 - à l'achat de fournitures dans des commerces de notre commune ;
- 2 compléter le règlement d'application ainsi que la liste des commerces et associations auprès desquelles les chèques pourraient être échangés ;
- 3 demander au Conseil administratif de présenter un crédit budgétaire complémentaire en vue de la mise en place du chèque rentrée de CHF 200.-- par enfant scolarisé, à raison de 4 chèques de CHF 50.--, pour la somme résultante.